

~~DOCS~~  
REF

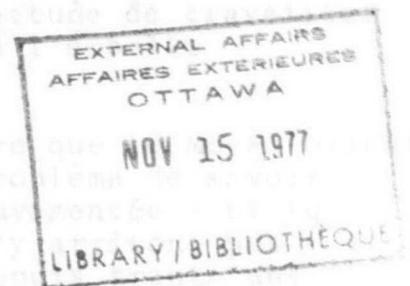
# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR L'ALLOCATION PRONONCÉE  
À JÉRUSALEM LE 27 OCTOBRE 1977  
PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES EXTÉRIEURES, L'HONO-  
RABLE DON JAMIESON, LORS DE SA  
VISITE OFFICIELLE EN ISRAËL



(TRADUCTION)

Je suis heureux de me trouver en Israël avec vous ce soir. Il y a un an à peine, j'eus l'insigne honneur de recevoir à Ottawa votre prédécesseur, Monsieur Yigal Allon. A cette occasion, je lui avais promis que je retournerais en Israël où j'étais déjà allé une première fois en 1971. J'ai rarement eu autant de plaisir à tenir une promesse. La politesse que vous me rendez me donne l'occasion de faire votre connaissance, Monsieur Dayan, et de poursuivre l'échange de vues sur la situation au Proche-Orient et sur nos relations bilatérales. Il n'est sans doute pas surprenant que nous ayons surtout parlé du Moyen-Orient, puisque nous sommes actuellement dans une période de défi et d'espoir. Au moment des négociations positives, vous pouvez être assurés des meilleurs vœux de tous les Canadiens dans votre recherche de la paix.

Le Canada a été un des premiers pays à appuyer la création de ce nouvel Etat et au cours des décennies depuis votre indépendance vous avez pu compter sur l'amitié de tous les Canadiens. Nous avons forgé des liens de toutes sortes et à tous les niveaux: un échange continu de visiteurs dans les deux sens, des liens de famille, un commerce florissant et une multitude de contacts personnels, culturels et officiels.

En tant qu'amis - et nous le sommes - j'ai le sentiment que nous avons développé des relations de compréhensions et de respect mutuel qui nous permettent d'avoir les échanges francs et ouverts que nous avons eus aujourd'hui. Ce qui caractérise nos rapports avant tout et rend possible ce genre de discussion, d'après moi, c'est le fait que nous avons en commun les mêmes institutions démocratiques et sociales et l'habitude de travailler de concert pour la stabilité et la prospérité à l'échelle internationale.

Dans aucune partie de l'univers, autre que le Moyen-Orient, la stabilité a-t-elle été aussi fuyante. Le problème de savoir comment instaurer la paix dans cette région mouvementée - et le risque encouru pour la paix mondiale si nous n'y arrivons pas - a préoccupé les divers gouvernements canadiens depuis trente ans. La présence continue dans cette région des Forces canadiennes pour le maintien de la paix est une preuve tangible de notre intérêt renouvelé pour ce problème. A long terme cependant, la stabilité au Moyen-Orient ne peut être assurée par le simple maintien de la paix. A la place, il est nécessaire de mettre en place un règlement pacifique global qui favorisera la normalisation des relations entre Israël et les pays voisins et qui rendra possible la réconciliation et les contacts économiques et autres entre les populations environnantes. Sans minimiser les immenses difficultés qui existent, je suis convaincu qu'il se trouve actuellement des chances de progrès en vue de la paix, lesquelles doivent être saisies avant qu'elles ne soient perdues.

Je suis conscient que les décisions qui mettent en cause la sécurité et la souveraineté des Etats présentent d'extraordinaires difficultés. Je garde l'espoir toutefois que toutes les parties intéressées par le problème du Moyen-Orient continueront d'avoir le courage et la hauteur de vue nécessaires pour effectuer les choix difficiles qui seront requis si le progrès vers la paix doit être soutenu et accru, et qu'elles auront l'imagination nécessaire pour réduire la distance qui sépare encore les positions de part et d'autre. Les conséquences d'un échec - c'est-à-dire la continuation pour une période indéfinie de la guerre et de la tension que nous avons connues au cours d'une génération - sont tout simplement effrayantes, tant pour Israël que pour le reste de l'univers.

C'est avec cette conscience aiguë de l'importance et de l'urgence de trouver une solution pacifique pour le Moyen-Orient, que je suis venu recueillir vos perceptions sur la situation, ainsi que votre opinion franche sur ses aspects à la fois nombreux et complexes. Par la même occasion, j'ai voulu vous faire connaître le point de vue d'ensemble d'un ami d'Israël éloigné et ne participant pas directement au problème, mais désireux de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer votre bien-être dans le cadre d'une paix véritable. Nos idées sur des points précis peuvent ne pas être toujours semblables aux vôtres. Ceci est assurément inévitable puisque ce qui pour nous est sujet à inquiétude est pour vous question de vie et de mort. J'espère que vous comprenez que lorsque nous ne sommes pas du même avis, ce n'est pas par manque d'intérêt pour l'avenir d'Israël mais plutôt parce que nous sommes profondément intéressés par cet avenir. Nos objectifs sont les mêmes que les vôtres: la paix, l'équilibre et la prospérité pour Israël et pour ses voisins. Nous avons discuté aujourd'hui de la façon de faire avancer les chances de paix et nous avons découvert que sur plusieurs points nos vues se rapprochent. J'ai insisté, par exemple, sur le fait que nous considérons la mise en oeuvre de tous les aspects de la résolution 242 du Conseil de sécurité comme essentielle. Le Canada considère qu'il est fondamental pour la mise en place d'une solution durable que soient respectées la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les pays de la région. Le gouvernement du Canada demeure de façon indiscutable opposé à toute tentative de remise en cause du droit d'Israël de vivre à l'abri de frontières sûres et reconnues, libre à la fois des menaces et des actes de force. Ces frontières doivent être réglées par la négociation et doivent être véritablement acceptables à tous ceux qui vivront de part et d'autre, si elles doivent être sûres dans le vrai sens du terme. C'est aussi le point de vue de mon gouvernement qu'il faille trouver une façon d'assurer que tous les peuples de la région, y compris les palestiniens, soient entendus et puissent participer aux négociations qui concernent leur avenir. Toute entente de paix devra satisfaire le besoin d'Israël d'obtenir des assurances dignes de foi pour sa sécurité. Mais elle doit aussi

être conforme aux préoccupations fondamentales des voisins arabes d'Israël. Les Arabes palestiniens ne peuvent pas être tenus à l'écart du processus d'établissement de la paix et leurs aspirations ne peuvent pas non plus être ignorées si l'entente doit durer. Il me semble pour ma part que la solution de cet aspect délicat mais central de tout le problème du Moyen-Orient devra inclure d'une façon quelconque un fondement territorial pour l'expression de leur identité. Il n'appartient pas au Canada de dire la forme politique que ceci revêtira - et il existe une série de possibilités. Mais quelle que soit la forme retenue, il est certain que la base de notre conception est que les Palestiniens devront accepter Israël - dans des termes non seulement convaincants pour la communauté internationale mais pour l'Etat d'Israël lui-même - et devront être disposés à vivre en paix avec lui.

Pour conclure, Monsieur le Ministre, j'aimerais lever mon verre à vous et votre épouse, personnellement, au gouvernement et au peuple d'Israël et à la réussite de vos espoirs de paix et de prospérité.